

17, rue de l'Helvétie
Boîte postale 325
3000 Berne 6
Téléphone : 031 350 89 89
Télécopieur : 031 350 89 88
admin@holz-bois.ch
www.holz-bois.ch

Contact :
Bernhard Muhr
Téléphone : 031 350 89 73
muhr@holz-bois.ch
www.holz-bois.ch

Berne / septembre 2024 / bm,fm

Directive concernant le remboursement des frais personnels dans le cadre des cours interentreprises

La présente directive s'applique aux apprentis qui suivent les cours interentreprises (CI) dans le cadre de leur formation de Spécialiste en industrie du bois CFC.

Responsabilité financière

- L'entreprise formatrice prend en charge les frais occasionnés à la personne en formation par la fréquentation des cours interentreprises et d'autres lieux de formation comparables (OFPr art. 21 al. 3).
- Les associations HIS et VSH prennent en charge une partie des frais occasionnés aux membres de l'association ou à leurs apprentis qui suivent les cours interentreprises. (décision B+Q du 14.08.2024).

Voyage aller-retour

- Le voyage jusqu'à l'hôtel et au lieu du CI est de la responsabilité des apprentis.
- IBS/VSH prend en charge les frais du voyage aller du domicile de l'apprenant au lieu du CI et retour.
- En cas d'hébergement à l'extérieur (voir ci-dessous), les frais de transport du logement au lieu du CI et retour sont également pris en charge.
- Pour les trajets en transports publics, les **frais** sont pris en charge à hauteur du montant correspondant **à un abonnement demi-tarif**.
- Les apprentis titulaires d'un abonnement général (AG) sont remboursés à hauteur du montant correspondant à l'utilisation d'un abonnement demi-tarif pour le même trajet.
- Pour les trajets en voiture, le remboursement est de **0,70 CHF par kilomètre**, avec un maximum de **80 CHF par jour**.
- Pour les trajets en moto, le remboursement est de **0,40 CHF par kilomètre**, également jusqu'à un maximum de **80 CHF par jour**.
- En cas de déplacement en covoiturage, l'indemnisation est réservée au conducteur. Les covoitureurs peuvent facturer leurs frais de déplacement de leur domicile au lieu de rendez-vous.

Hébergement

- Si le trajet entre le domicile et le lieu du CI dure plus d'une heure, il est recommandé aux apprentis de chercher un logement à proximité du lieu du CI.
- IBS fournit sur demande une liste d'hébergements appropriés.
- IBS/VSH couvre les frais d'hébergement à l'extérieur, jusqu'à un maximum de **80 CHF par nuit, petit-déjeuner inclus**, sur présentation de justificatifs.
- Les nuitées en hébergement privé (parents, amis) ne sont pas remboursables.

Restauration

- Le petit-déjeuner doit être pris à la maison ou dans le logement choisi.
- IBS est responsable de la mise à disposition d'un repas de midi et d'une collation pour les 9h et 15h pendant la durée du CI et en assume en principe les coûts.
- Les repas sont pris en commun afin de favoriser l'échange et la convivialité.
- IBS veille à ce que le choix des menus corresponde aux apprentis.
- Pour les repas de midi dans les restaurants/cantines, chaque apprenti(e) a droit à un menu du jour et à une boisson (0,5 dl).
- Selon la région et le lieu du CI, la direction du cours fixe un montant maximum pour le repas de midi.
- Si la commande d'un apprenant est plus chère que le menu du jour, celui-ci doit rembourser la différence au formateur via TWINT ou en espèces.

Remboursement des frais

- IBS rembourse immédiatement les frais personnels des apprenants (voir ci-dessus) après le cours. Pour cela, il est impératif d'utiliser le formulaire officiel de remboursement
- Le formulaire doit contenir toutes les informations nécessaires pour que le remboursement puisse être assuré sans retard par virement bancaire.
- L'apprenti dispose d'un délai d'une semaine après la fin du CI pour renvoyer le formulaire dûment rempli. À défaut, le remboursement des frais ne pourra pas être effectué, sauf en cas de maladie ou d'accident qui doit être attesté par un certificat médical.
- Pour les transports en commun et les nuits d'hôtel, il est impératif de présenter des justificatifs (billets, factures).

Notre équipe des CI reste à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.



Michael Gautschi

Directeur



Frédéric Martin

Responsable de la formation professionnelle
Formateur CI Suisse Romande